

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 17.01.2020	Heure 19h23	Numéro 20.303	Département(s) DEAS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Groupe Vert'Libéral-PDC

Titre : Service de l'action sociale de La Chaux-de-Fonds

Contenu :

Le 8 janvier 2020, nous avons pris connaissance, via les médias, des difficultés rencontrées par le service central de l'action sociale (SCAS) de La Chaux-de-Fonds, tant au niveau du tournus du personnel, de la tête du service, que des difficultés financières rencontrées, suite à une gestion que nous qualifierions de mauvaise.

Pour exemple, un bénéficiaire qui devait rembourser 70'000 francs à ce service de la ville de La Chaux-de-Fonds n'a pas pu le faire, faute d'un décompte qui ne lui est jamais parvenu. Le Département de l'économie et de l'action sociale, autorité de recours, lui a donné raison. La ville n'a donc rien encaissé, mais a de surcroît dû s'acquitter des frais d'avocat.

Plusieurs questions se posent :

- Vu l'implication du canton dans le financement des services régionaux de l'action sociale à raison de 60%, engageant de ce fait les deniers de tous les contribuables du canton, quel regard porte-t-il sur cette situation ? D'autres communes connaissent-elles des problèmes similaires ? À combien peut-on chiffrer les pertes pour le canton ?
- En outre, le temps de réaction paraît tout de même étonnant : il semblerait que les problèmes aient été connus depuis longtemps, sans que personne ne réagisse apparemment, alors que la surveillance incombe au même Département de l'économie et de l'action sociale, qui agit comme autorité de recours. Les services de l'État communiquent-ils entre eux ? Pourquoi l'État a-t-il failli à son devoir de surveillance ? Quelles mesures entend-il prendre pour éviter la répétition de telles situations à l'avenir ?
- Au vu de cette situation, peut-on légitimement craindre que certaines personnes dans le besoin soient abandonnées au bord de la route, tandis que d'autres continuent de percevoir indûment des indemnités ?

Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Blaise Fivaz

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Laurent Suter	Aël Kistler	Jennifer Hirter
Mauro Moruzzi	Mireille Tissot-Daguette	Maxime Auchlin